

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE

D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

SPECIALITE ESPACES NATURELS – ESPACES VERTS

SESSION 2024

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinés à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat.

Durée : 1 heure et 30 minutes

Coefficient : 2

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie ou votre sujet, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paragraphe.
- Aucune référence (nom de la collectivité, nom de personne, etc.) autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ne doit apparaître dans votre copie.
- Seul l'usage d'un stylo à encre noire, soit bleue est autorisée (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surlieur.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas ramassées ou prise en compte.

Ce sujet comprend 8 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de page indiqué.

S'il est incomplet, en avertir immédiatement un surveillant.

Document

Texte paru dans la revue « Jardins de France », écrit par Caroline GUTLEBEN, directrice de « Plante et Cité »

Évolutions de la perception et du rôle : Du végétal et des espaces de nature en ville

Les aspirations en matière d'espaces verts et de nature en ville ont connu une montée en puissance sans précédent au cours des dernières années. Auparavant réduite à la portion congrue des espaces non construits, la « nature en ville » est désormais de toutes les politiques territoriales et s'invite notamment dans les débats des cercles professionnels moins initiés du monde de l'aménagement urbain. Retour sur cette trajectoire et coup d'œil sur les perspectives.

Simple décorum dans les années 1970

Dans les années 1970, les espaces verts ont principalement un objectif ornemental. Pour les mieux lotis, l'expérience de nature est visuelle : les étendues de pelouses vertes s'observent, les massifs fleuris composés au gré des saisons se contemplent. Ils constituent l'écrin des bâtiments de la mairie et des sites patrimoniaux anciens. Dans les grands ensembles urbains, les espaces verts sont pauvres et réduits à une simplicité extrême et d'ordre équipementière – pelouse et arbres – qui témoigne d'une vision très partielle de leurs potentiels bénéfices et de ce qui « fait paysage ».

Des infrastructures sociales dans les années 1980

Avec le développement des politiques de la ville, les espaces verts deviennent sociaux. De grands parcs sont aménagés dans un mouvement populaire, où se croisent les enjeux d'équité sociale et d'un hygiénisme renouvelé. Les espaces de nature accueillent des usages récréatifs et constituent une nouvelle offre dans les aires urbaines saturées. L'expérience de nature se vit à l'intérieur de grands espaces accueillant des activités sportives et de loisirs. C'est dans ce mouvement que plusieurs grands parcs sont aménagés, tel le parc de Miribel-Jonage en région lyonnaise ou encore le parc du Lac de Maine à Angers.



Cheminement en gestion extensive à Rennes offrant des ambiances d'un jardin à la française, d'un jardin à l'anglaise et d'un jardin botanique © Ville de Rennes



Parc du Thabor à Rennes offrant des ambiances d'un jardin à la française, d'un jardin à l'anglaise et d'un jardin botanique © Ville de Rennes

Dans les années 1990, les prémisses d'une transformation écologique grâce à la gestion différenciée.

Face à l'accroissement des surfaces d'espaces verts, un nouveau mode de gestion émerge : la gestion différenciée, dont les villes de Rennes et de Montpellier font figure de précurseurs. Il consiste à appliquer à chaque composante du paysage urbain un niveau

d'exigence et des opérations d'entretien spécifiques tenant compte des usages sociaux, culturels et écologiques dont elle doit être le support. Issue de contraintes organisationnelles et budgétaires, cette évolution a néanmoins permis de questionner la standardisation et l'intensité des pratiques d'entretien, pour aller vers une transformation plus écologique des paysages urbains.



Square Saint-Lambert à Paris en gestion écologique et labellisé EcoJardin (Paris Habitat) © Gaëtan Tréhin, ARP Astrance

Une convergence vers les trames vertes urbaines début 2000

L'émergence du concept de trame verte urbaine apporte un nouveau regard sur le rôle des espaces verts et de nature en ville. C'est la vision que les aires urbaines ne doivent pas constituer un obstacle au vivant, mais qu'elles doivent (re)créer les conditions pour que les espèces animales et végétales puissent se déplacer et assurer leur cycle de vie. On mobilise alors les outils de l'urbanisme et du foncier pour retisser des liens, parfois devenus ténus, entre la ville et les milieux naturels de son environnement. En outre, des villes pionnières opèrent une véritable transformation de la gestion de leurs espaces verts en s'interdisant l'usage des produits phytosanitaires de synthèse. Témoignant de cette faisabilité, elles ouvriront la voie à de nombreuses autres et prépareront ainsi l'arrivée de la loi Labbé et de ses extensions.

Aujourd'hui, le consensus d'une vision écosystémique de la nature en ville

La prise de conscience de la double crise du climat et de la biodiversité renforce l'approche des services écosystémiques. Cette vision plus scientifique des bénéfices des espaces

verts de nature est l'occasion de se donner encore plus d'ambition : régulation des ambiances thermiques et rafraîchissement urbain, dépollution de l'air, support de biodiversité, gestion des eaux pluviales, stockage de carbone, prise en compte des sols, développement de fonctions nourricières... Les paysages urbains de nombreuses villes se transforment par l'apport des solutions fondées sur la nature, des programmes de plantations en nombre et des chantiers de désimperméabilisation.

Et demain, repenser les espaces verts et de nature par le prisme de la santé



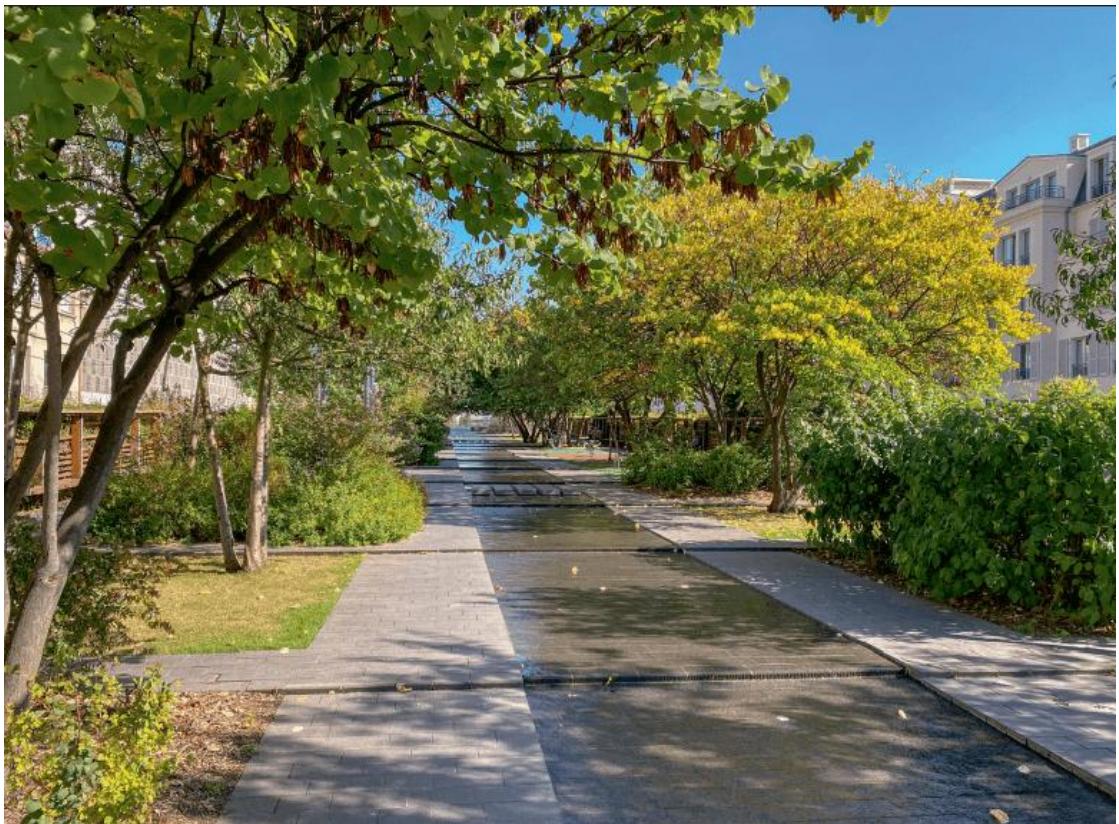
Jardin botanique du parc de l'Arquebuse à Dijon © S. Larramendy, Plante & Cité

Au cours des dernières années, les recherches menées sur les effets des espaces verts et de nature sur la santé apportent une dernière pierre au chantier du réexamen de leur nécessité.

Tous les travaux s'accordent sur les bénéfices des paysages et aménagements végétalisés dans la construction et le maintien de la santé physique, mentale et sur le plan des interactions sociales.

On pourrait même considérer qu'il s'agit de la première infrastructure en matière de santé, si l'on prend cependant en compte la répartition des espaces de nature dans une perspective d'équité sociale.

Cette trajectoire nous mène ainsi à conclusion que les espaces de nature urbains sont une réponse indispensable aux grands enjeux auxquels sont confrontées les villes. Cependant, il est tout aussi indispensable de considérer que la nature dispose d'une valeur intrinsèque – indépendante de son utilité – et qu'elle convoque en nous l'expérience de l'humilité, de l'effort et de la beauté.



Les Jardins sur dalle du RER à Vincennes (94) ont vu trois bandes de béton laisser place aux jardins du Levant, du Midi et du Couchant © agence PENA



La Promenade du Paillon à Nice (06) offre plus de 1 000 arbres plantés de 170 espèces différentes © agence PENA

Questions :

1/ Dans l'évolution de la nature en ville il est employé le terme de désimperméabilisation, que signifie ce terme et citer au moins deux exemples ou deux lieux possibles pour la mettre en œuvre.

2/ La problématique de l'eau est régulièrement évoquée, notamment dans la gestion des espaces verts en ville. Citer au moins deux manières de récupération de l'eau de pluie dans le cadre d'une gestion communale.

3/ Qu'évoque pour vous le terme de trames verte et bleue, quel en est l'objectif.

4/ Compléter le petit texte suivant en écrivant les 8 mots manquants :

L'évolution des espaces verts en ville doit permettre de réduire le annuel, et de diminuer fortement les qui nécessitent un arrosage régulier. A la place l'implantation de dans les massifs, la plantation d'arbres et d' favorable à la biodiversité sont mises en œuvre. Il est recherché le développement des trames, véritables corridors permettant le déplacement des et favorable à la de la population.

5/ Dans le cadre du développement de la nature en ville compléter les objectifs suivants :

- Réduire la consommation d'
- Favoriser une végétation plus
- Développer des îlots de
- Les espaces de nature sont favorables à la dépollution de l'